



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE PRÉSENTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2012

Afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du code municipal, je vous présente mon rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Bonaventure.

#### **ANNÉE 2011**

Le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2011 a été déposé lors de la séance du 4 septembre 2012 accompagné du rapport de vérification de la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche SENCRL.

L'année 2011 s'est terminée avec un surplus de 104 669 \$ dont une partie a été réinvestie dans le budget 2012 et le reste a été remis au surplus accumulé non affecté qui totalisait 248 648 \$ au 31 décembre 2011.

#### **ANNÉE 2012**

Le budget de fonctionnement pour l'année 2012 était de 1 401 390 \$ et les activités se sont déroulées comme prévu :

En investissement, nous avons

- 1) remplacé un pont dans le 2<sup>e</sup> rang;
- 2) terminé le rechargement de la rue Labonté;
- 3) fait un peu d'entretien de l'édifice municipal, soit :
  - a) remplacé les fenêtres pour un meilleur coefficient énergétique
  - b) refait la toiture qui coulait
  - c) réparé et asphalté le stationnement municipal qui défonçait chaque année

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont fixées par le règlement 162/99 et sont soumises à une indexation selon l'indice des prix à la consommation du Canada. Pour 2012, elles totaliseront 9 758 \$ pour le maire et 3 253 \$ pour chacun des six (6) conseillers.

Les contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été conclus depuis mon dernier rapport en novembre 2011 sont :

- Transport Dani-Max inc. pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2012-2013 au montant de 84 306,57 \$ taxes incluses;
- Lacasse & Fils pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal au coût de 33 630 \$ taxes incluses.



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

### **ANNÉE 2013**

Nous débuterons sous peu l'étude du prochain budget.

Nous étudierons la possibilité de refaire certains tronçons routiers si ce n'est pas trop dispendieux.

Une demande de subvention a été acheminée au gouvernement fédéral par le COLOC pour la construction d'un « chalet des loisirs ». La population sera avisée de ce projet lorsque nous connaîtrons les résultats de cette démarche.

Comme le l'ai mentionné l'an passé, nous nous devons d'être très prudents pour limiter le taux d'endettement et le taux de taxe au minimum, le tout sans empêcher le développement de notre municipalité.

### **REMERCIEMENTS**

Je ne peux évoquer la situation financière de la municipalité sans penser à tout ce qui s'accomplit bénévolement dans la municipalité.

Je veux donc féliciter et remercier tous les fiers et vaillants bénévoles qui, jour après jour, ont oeuvré au sein d'une multitude de comités, cette année encore, pour offrir d'importants services aux citoyens.

Sans eux, une municipalité comme la nôtre ne peut fonctionner... En effet, si personne ne s'impliquait, que ce soit dans le domaine des loisirs, de la culture ou des différents services ou activités communautaires, la municipalité n'aurait plus de vie... le bien-être de toute la collectivité en serait grandement affecté.

Je lance donc un appel à tous... à ceux qui hésitent encore... n'attendez pas que ces si charmantes et précieuses personnes soient à bout de souffle et rejoignez-les, dans les différents domaines ou activités qui vous intéressent! La communauté a et aura de plus en plus besoin de bénévoles... Elle a de plus en plus besoin de vous!

Merci à vous tous, citoyens et citoyennes de Saint-Bonaventure, pour votre implication sociale et bénévole!

Félicien Cardin, maire